



La situation sanitaire actuelle a profondément bouleversé la fin d'année scolaire en lycée : examens, conseils de classe, affectation dans le supérieur, préparation de la rentrée, ... Grâce à ce kit lycée, le SNES-FSU vous informe de ce qui est modifié, de ce qui est maintenu et de ses revendications dans cette période de crise.

Baccalauréat :

[Pour les élèves actuellement en première générale ou technologique :](#)

Que deviennent les Épreuves Communes de Contrôle Continu (E3C) ?

- La 2^{ème} session des E3C est supprimée ;
- En Histoire-Géographie, Langues vivantes et Mathématiques (pour la voie technologique), la note du baccalauréat correspondra à la moyenne des notes obtenues lors de la session 1 et de la session 3 (prévue en avril 2021) ;
- Pour la spécialité abandonnée en fin de première, la note retenue sera la moyenne des moyennes trimestrielles (en cas d'absence de note au 3^{ème} trimestre, seules les moyennes des deux premiers trimestres seront prises en compte) ;
- Pour l'enseignement scientifique, la note retenue pour l'année de première sera la moyenne des moyennes trimestrielles (en cas d'absence de note au 3^{ème} trimestre, seules les moyennes des deux premiers trimestres seront prises en compte).

À noter :

- Les notes attribuées au troisième trimestre après la période de confinement doivent correspondre à des notions travaillées en cours en classe par les élèves ;
- Les candidats qui n'auraient pu passer la 1^{ère} session des E3C devront les passer dès que les conditions de réouverture de leur établissement le permettront.

Que deviennent les Épreuves anticipées de Français (EAF) ?

- L'épreuve écrite est annulée : la note attribuée correspondra à la moyenne des moyennes trimestrielles (en cas d'absence de note au 3^{ème} trimestre, seules les moyennes des deux premiers trimestres seront prises en compte) ;
- L'épreuve orale d'une durée de 20 minutes est pour le moment maintenue : elle se déroulerait du 26 juin au 4 juillet 2020. Les candidats devraient présenter une liste à minima de 15 textes en voie générale et 12 textes en voie technologique.

Analyse du SNES-FSU :

Le SNES FSU intervient actuellement auprès du ministère de l'Éducation Nationale pour que l'épreuve orale de français soit supprimée (uniquement lors de la session 2020). D'une part le virus continuera à circuler pendant la période prévue de passation de cet oral, mettant en danger la santé des candidats et des examinateurs (il sera notamment difficile de nettoyer table et chaise après le passage de chaque candidat). D'autre part, le nombre minimal de texte à étudier est trop important : pour atteindre ce nombre, il faudrait étudier de nouveaux textes à distance, ce qui serait facteur d'inégalités entre candidats (certains n'ont pu

bénéficiaire d'un enseignement à distance, d'autres ont été malades, ...), inégalités qui ne pourront être corrigées dans le peu de temps restant avant l'épreuve en cas de réouverture des lycées à compter du 2 juin.

À l'heure où ce document est publié, JM Blanquer annonce qu'il prendra une décision de maintien ou d'annulation de l'épreuve orale pour la fin mai. Laisser encore si longtemps les collègues et les élèves dans l'incertitude est inadmissible !

Pour les élèves actuellement en terminale générale ou technologique :

Que deviennent les épreuves terminales de juin 2020 ?

Toutes les épreuves terminales de juin 2020 sont annulées : la note attribuée pour chaque discipline (y compris pour les options facultatives) correspondra à la moyenne des moyennes trimestrielles (en cas d'absence de note au 3^{ème} trimestre, seules les moyennes des deux premiers trimestres seront prises en compte). Une appréciation devra être portée pour chaque discipline. Les notes des épreuves anticipées de 1^{ère} sont conservées, de même que les notes éventuellement conservées par des redoublants lors d'une précédente session du baccalauréat. Les coefficients de chaque discipline sont inchangés. Afin de tenir compte des disparités entre établissements, les notes pourront être harmonisées par le jury d'examen.

Les notes éventuellement attribuées pendant la période de confinement peuvent-elles être prises en compte dans les moyennes trimestrielles ?

Non : seules les notes attribuées avant et après la période de confinement peuvent être prises en compte.

Que devient l'épreuve orale des candidats en « section euro » ?

- Cette épreuve est annulée. La note attribuée correspondra à la moyenne des moyennes trimestrielles.

Quel est le nouveau calendrier de la session de juin 2020 du baccalauréat ?

Date limite de saisie de la moyenne des moyennes trimestrielles : 24 juin.

Date des jurys de délibération et d'harmonisation : entre le 29 juin et le 2 juillet.

Epreuves de rattrapage : du 8 au 10 juillet.

Quels seront les candidats concernés par la session de rattrapage ? Quelles seront ses modalités ?

Elle concernera les candidats ayant une moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10. Les candidats auront la possibilité de choisir 2 matières et ne pourront être interrogés que sur des parties de programmes traitées en classe avant ou après le confinement.

Quels seront les candidats concernés par la session de septembre 2020 ?

Elle concernera les candidats libres (qui n'ont donc pas de moyennes trimestrielles) ainsi que ceux, non admis à la session de juin, dont le jury les aura autorisés à recomposer après étude du livret scolaire.

Comment seront traités les candidats suivant une formation au CNED ?

- Si le candidat est scolarisé au CNED, il bénéficie du contrôle continu et la note attribuée pour chaque discipline correspondra à la moyenne des moyennes trimestrielles ;

- Si le candidat n'est pas scolarisé au CNED (qui n'a pas donc pas délivré de relevé de notes), il passera la session de septembre 2020 ;

Analyse du SNES-FSU :

L'utilisation des notes de contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat doit être exceptionnelle et limitée à la session 2020 de l'examen. Les notes de contrôle continu engendreront des inégalités entre candidats, le niveau de difficulté des sujets et les critères d'évaluation appliqués étant variables d'un établissement - voire

d'un correcteur - à l'autre. Le SNES-FSU continue de revendiquer pour les prochaines sessions, un baccalauréat constitué d'épreuves terminales, anonymes et nationales dans toutes les disciplines.

BTS :

Quels seront les candidats concernés par la session de juin 2020 ? Quelles seront ses modalités ?

Elle concerne tous les candidats qui ont un livret scolaire. Pour chaque discipline, il sera pris en compte la moyenne des notes obtenues au cours de l'année scolaire 2019 – 2020 (à l'exception des notes éventuellement attribuées pendant la période de confinement). En cas de CCF déjà effectué en partie avant le confinement, le candidat sera évalué sur la moyenne des notes obtenues aux situations d'évaluation, complétée par les moyennes des notes inscrites dans le livret scolaire pour les disciplines concernées. Les coefficients sont ceux habituellement appliqués.

Comment sera pris en compte le stage dans l'obtention du BTS ?

Une fiche récapitulative des périodes de stage est présente dans le livret scolaire. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues pour le BTS.

Quels seront les candidats concernés par la session de septembre 2020 ?

Elle concerne les candidats n'ayant pas de livret scolaire ou qui n'auraient pu suivre leur formation pendant une large partie de l'année et qui n'auraient pas de résultats inscrits dans leurs livrets scolaires. Elle pourra aussi concerner les candidats non admis à la session de juin et qui auront été autorisés par le jury (après étude du livret scolaire) à se présenter à la session de septembre.

Qui décidera de l'admission des candidats et comment ?

Le jury d'examen arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera l'ensemble des éléments figurant dans le livret scolaire pour garantir l'équité entre les candidats, vérifier leur assiduité jusqu'à la fin de l'année scolaire et, le cas échéant, valoriser leur engagement et leurs progrès.

Analyse du SNES-FSU :

Les référentiels des BTS sont extrêmement divers d'une spécialité à l'autre (organisation et durée des stages en entreprises, modes d'acquisition du diplôme différents, ...). Pour cette session, le SNES-FSU demande que pour chacune des spécialités, les livrets scolaires aient tous la même forme, que les IPR précisent rapidement aux enseignants comment remplir ces livrets et que les marges de manœuvre des jurys soient clairement définies.

Affectations dans le supérieur :

Le calendrier de la procédure d'affectation dans les formations supérieures est-il modifié ?

Le calendrier de Parcoursup est maintenu par le gouvernement, sous prétexte que la procédure est totalement dématérialisée.

Analyse du SNES-FSU :

Le SNES-FSU dénonce le maintien du calendrier initial de Parcoursup et demande un décalage dans le temps prenant en compte la période de confinement. En effet, du fait du confinement, tous les candidats n'ont pas nécessairement pu compléter leur dossier à temps (absence de connexion Internet dans les zones blanches, difficulté à contacter leurs professeurs et les PSY-EN, etc...) aggravant les inégalités entre candidats. Par ailleurs, la tâche des jurys des commissions d'examen de vœux sera complexifiée du fait de l'impossibilité de se réunir, accentuant le risque de recours aux algorithmes locaux particulièrement stigmatisants et opaques pour les lycéens.

Dans les filières sélectives, les syndicats de la FSU appellent les collègues à examiner les dossiers avec “bienveillance” et attirent l’attention sur les inégalités sociales qu’engendrent les oraux en visioconférences ou par téléphone.

Concernant les licences, ils réaffirment la nécessité de ne pas classer les dossiers pour permettre l’accès à tous et toutes à l’enseignement supérieur dans la filière du choix de l’élève.

Conseils de classe du 3^{ème} trimestre :

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre sont-ils maintenus ? Si oui, dans quelles conditions ?

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre sont maintenus. Ils pourront soit se tenir en présentiel (à condition de respecter les règles de protection sanitaire en vigueur), soit se tenir en visioconférence. Ces conseils de classe de classe devront notamment se prononcer sur les projets d’orientation des élèves de 2^{nde}.

Analyse du SNES-FSU sur la fin de l’année scolaire et la préparation de la rentrée 2020 :

Du fait du confinement, la majorité du 3^{ème} trimestre se sera déroulée sous forme de télétravail. En fonction de l’évolution de la situation sanitaire, la reprise des cours en présentiel au mois de juin ne pourra être envisagée que si toutes les précautions sanitaires peuvent être assurées (distanciation physique, équipement en masques, gel hydroalcoolique, désinfection régulière des salles de classe, etc ...). L’objectif de cette reprise ne doit pas être la course aux notes et aux apprentissages dans laquelle les élèves décrocheurs pendant le confinement, souvent les plus éloignés de l’école, auront bien du mal à reprendre le rythme. Il s’agira avant tout de retrouver des repères scolaires et de travail collectif, de retravailler les nouvelles notions qui auraient pu être abordées pendant le confinement et d’effectuer la remédiation nécessaire pour permettre aux élèves d’aborder plus sereinement le niveau supérieur à la rentrée 2020. Cette dernière ne pourra se dérouler dans les conditions actuellement prévues : d’une part, les nouveaux programmes de lycées déjà pléthoriques au regard des horaires disciplinaires ne pourront être mis en œuvre qu’après avoir étudié les notions qui n’ont pu être traitées lors de l’actuelle année scolaire, ce qui nécessitera un temps supplémentaire ; d’autre part, il est à craindre que le Coronavirus soit toujours en circulation en septembre 2020 rendant illusoire toute reprise dans des classes à 35 élèves. C’est pourquoi le SNES-FSU intervient actuellement auprès du ministre de l’Education Nationale pour obtenir :

- *un allègement de tous les programmes de lycée ;*
- *le maintien de tous les postes qui devaient initialement être supprimés à la rentrée 2020 ;*
- *le recrutement du personnel nécessaire pour mettre en place des classes à effectifs allégés ;*
- *une remise à plat de la réforme du lycée.*